



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS PNAS/BTA INSURANCE **DÉCISION N° AU-18-288 EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4937 du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur March WALCH, 11^{ème} adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-14-368 en date du 16 décembre 2014 relative à la signature d'un contrat garantissant les dommages aux biens passé avec le groupement conjoint constitué du courtier Paris Nord Assurances services et de la société d'assurances BTA ;

CONSIDÉRANT la proposition du titulaire du marché, compte tenu de l'évolution de la sinistralité constatée depuis l'entrée en vigueur du contrat susmentionné, de majorer la prime de 5% à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le groupement conjoint PNAS/BTA INSURANCE, représenté par Monsieur LESAGE, directeur de la société PNAS, courtier mandataire du groupement, sis, 159, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, un avenant majorant à compter du 1^{er} janvier 2019 le taux de la prime du contrat garantissant les dommages aux biens de la commune de 5%, hors variation indiciaire prévue au contrat.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la
sécurité publique, des affaires juridiques et du
domaine,

Signé

Marc WALCH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180921-lmc1H5649H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/09/2018
Date de Publication : 21/09/2018